

au KAN est africaine. Cette association possède déjà une base grâce à un réseau bien établi de services qui forme un trait d'union entre les économies des trois pays et qui porte le nom d'Organisation de services communs d'Afrique orientale. Un groupe de travail a été créé au niveau ministériel afin d'élaborer une constitution fédérale. Certaines difficultés ont toutefois surgi et la fédération n'a pu être réalisée en 1963, contrairement au projet envisagé.

C'est donc avec un grand nombre de problèmes non résolus que le Kenya prend sa place en tant qu'État africain indépendant, membre du Commonwealth et membre de l'Organisation des Nations Unies. Le nouvel État possède néanmoins comme atouts une immense réserve de dynamisme humain, des ressources minières considérables et l'amitié des nombreux pays qui ont suivi avec sympathie sa marche vers l'indépendance. Ces atouts devraient lui permettre de devenir, par lui-même ou en tant que membre d'une fédération, l'un des chefs de file des États africains.



norita re-  
le princip  
Kenya deva  
et beaucou  
s pour l'a  
s blanches

est celui d  
i souhaiter  
ne féd. ratio  
ce constit  
accorder u  
es tribus  
sures, tou  
participer a  
e de man  
des Somal

conomie in  
président  
e fédérati